

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09/07/2026

Présents : CHAUVIN Eric, DEPLACE Christophe, DESMAISON Jean-Luc, GARCIN Nicolas, KREMER Laurence, MARTIN Geneviève, MICHAUD Luc, MILLET Damien, PERRIN Sophie, ROUSSY Véronique, VALLET Patricia.

Secrétaire de séance : DEPLACE Chirstophe

11 présents, 11 votants

M. le Maire, Nicolas Garcin, ouvre la séance à 20h.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 07 mai dernier

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est un outil de gestion des crises, qui permet de préparer la réponse à tout type d'événements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, incendie, séisme, tempête, chute de neige, canicule...).

Ce document définit les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement, afin de le traiter de manière rapide et pertinente (alerte, informations, soutien à la population).

Il est obligatoire pour les communes :

- Comprises dans le périmètre d'un site faisant l'objet d'un plan particulier d'intervention (périmètre Seveso, grand barrage hydraulique...)
- Concernées par un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles, prescrit ou approuvé par le préfet
- Comprise dans une zone de sismicité de niveau 3, 4 ou 5
- Comprenant des forêts classées ou réputées particulièrement exposées au risque d'incendie.

Il est fortement recommandé dans les autres cas.

Les risques majeurs identifiés pour Lavigny sont :

- Séisme niveau 3 modéré
- Inondation par ruissellement et coulée de boue
- Mouvement de terrain (glissements, tassements différentiels)
- Vents violents, transport de matière dangereuses

Sur La période de juin, le risque canicule a permis la mise en place d'action de prévention, de communication et de suivi de personnes identifiées vulnérables.

Le conseil s'attachera à mettre en place ce plan communal de sauvegarde en septembre sur la partie canicule et incendie en priorité. Le groupe de travail sera composé de Nicolas Garcin, Geneviève Martin, Sophie Perrin, Jean-Luc Demaison, Quentin Repecaud, Patrice Gentil et d'habitants.

Dans l'attente de ce plan, il a été convenu, pour le suivi des canicules à venir, de désigner des responsables de quartiers.

3- Informations Commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650 du code général des impôts, vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de LAVIGNY le directeur départemental des Finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

Titulaires :

- RIETMANN Samuel
- TRESY Philippe
- BRETIN Anthony
- CHAUVIN Eric
- VALLET Patricia
- GIRARD Georges François

Suppléants :

- GENET Juliette
- MOUREZ Thierry
- MILLET Damien
- MANZONI Jean-Michel
- DIMANCHE Estelle
- ELBACHIR Sylvain

4- Délibération facturation électronique vente de bois

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du code forestier, l'Office national des forêts met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre la vente des bois des collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte de la collectivité. Prévus par l'article 289 bis du code général des impôts, la réforme de la facturation électronique, applicable au 1er septembre 2026, impose, qu'à cette date, les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro. Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concernera les ventes de bois non groupées (vente simple), l'ONF peut assurer l'émission des factures pour notre compte, via le mandat de facturation. Cette solution répond à un schéma standard et connu des comptables publics. Il est possible pour la commune de Lavigny, de donner mandat à l'ONF, pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro pour son compte. Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

5- Recensement : processus de recrutement d'un agent recenseur

La commune a besoin de recruter un agent recenseur pour le recensement du début de l'année 2027. Il est proposé une rémunération de 750 euros brut.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

6 - Questions diverses

Défense incendie du hameau de Rosnay, après la pose des premières réserves incendies, 2 nouvelles sont à l'ordre du jour. La commune est dans l'attente des devis de 2 entreprises, le coût est estimé à 40 000 euros par citerne enterrée de 120m3.

Donation des parcelles AH354 et AH 357, la donation à la commune de ces deux parcelles au centre du village au bord du serein est en cours.

Commissions intercommunales :

Commission Grand site : les réunions se poursuivent pour la mise en place.

Le recensement du petit patrimoine pour le grand site est en cours. Il fait apparaître des difficultés pour harmoniser le mobilier urbain des différentes communes.

Voirie : une réunion sur la reprise de la voirie aura lieu le 14 septembre 2026.

Solidarité action social services à la personne : de nombreux services sont proposés dont le Transport d'utilité sociale (TUS) et la mutuelle intercommunale.

Adulact, est une solution informatique qui permettra aux conseillers de bénéficier d'un agenda partagé entre élus et des logiciels « libres » pour la commune.

Le coût est de 100 euros par an d'adhésion, le programme est en cours de test.

Congés des élus, durant les congés d'été, les adjoints ainsi que les conseillers resterons joignable en cas de nécessité.

Vente de bois, attribution des 3 lots de bois mis en vente au plus offrant à D. Borel, E. Chauvin et T. Mourez pour quelques centaines d'euros qui viennent abonder le budget communal.

Tour de table, Jean-Luc Desmaison fait part de son ressenti aux membres du conseil, sur un comportement d'un des membres du conseil, lors de l'exercice de son mandat. Ce comportement l'a affecté. De plus il soulève également un problème de compte-rendu modifié sans consentement.

Sur le premier point une incompréhension de la situation est apparue entre Jean -Luc Desmaison et Eric Chauvin qui s'est excusé d'avoir un comportement mal compris.

Sur le problème de compte-rendu, Monsieur le Maire rappelle qu'une erreur de copier-coller est toujours possible et qu'il est toujours possible de ne pas approuver le compte-rendu lors du vote du conseil suivant.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 09 septembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 30.

Lavigny, le 11/07/2026



Le secrétaire de séance, Christophe DEPLACE



Le Maire, Nicolas GARCIN